



REUNION DU CONSEIL DE SITE

du 16 décembre 2011



CUTP

**CENTRE UNIVERSITAIRE
TARBES - PYRÉNÉES**

LE CONSEIL CONSULTATIF DE SITE



Organe de concertation

- Le Conseil Consultatif de Site est composé de 6 collèges.
-
- Collège I Les structures d'enseignement supérieur du site.
- Collège II Etat et les Collectivités territoriales.
- Collège III Les acteurs socio économiques.
- Collège IV Les structures de recherche du site.
- Collège V Les personnels des établissements du site.
- Collège VI Les étudiants des établissements du site.
- Le Conseil Consultatif de Site est chargé dans les domaines relevant des missions du CUTP :
- -d'émettre un avis sur les dossiers proposés ;
- -d'aider à la réalisation et/ou au portage des dossiers

Le schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche



CUTP
CENTRE UNIVERSITAIRE
TARBES - PYRÉNÉES

midipyrenees.fr



3 AMBITIONS

10 OBJECTIFS

35 ACTIONS

Le schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche



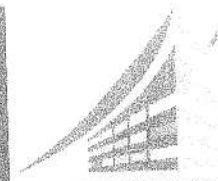
CUTP
CENTRE UNIVERSITAIRE
TARBES - PYRÉNÉES

3 AMBITIONS

Assurer la démocratisation de
l'accès et de la réussite dans
l'enseignement supérieur

Promouvoir une
économie de l'innovation

Garantir un
aménagement équilibré
du territoire



CUTP
CENTRE UNIVERSITAIRE
TARBES - PYRÉNÉES

LE SCHEMA LOCAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



Le Schema Local

de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

En élaborant un SLESR, le pôle universitaire tarbais veut s'inscrire dans le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Néanmoins, il n'a pas vocation à y être limité.

Inscrit dans le schéma régional, parce que dépendant pour partie des universités Toulousaines. Non limité par lui, parce que le pôle tarbais à son identité propre qu'il lui faut affirmer.

En clair s'inscrire dans l'Actions régionale pour se pérenniser, se développer et se structurer.

Des AXES

Des objectifs

Des actions

LES AXES

AXE I
L'OFFRE DE
FORMATION

AXE II
La RECHERCHE et le
TRANSFERT de
TECHNOLOGIE

AXES III :
DEVELOPPER LA
VIE ETUDIANTE

LE CONTRAT DE SITE



- **Article 1 : Objet du contrat**
- Le présent contrat de site a pour objet de mettre en œuvre un programme d'actions pour développer le site de **TARBES** pendant la période 2011-2015, dans le cadre des ambitions et des objectifs stratégiques du SRESR de Midi-Pyrénées.
- Pour conduire ce programme d'actions sur la période 2011-2015, le contrat fixe le cadre du partenariat entre
- l'Etat, la Région Midi-Pyrénées,
- le Centre Universitaire Tarbes Pyrénées, les Etablissements du pôle tarbais, le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur Université de Toulouse Midi-Pyrénées
- la Communauté d'agglomération du Grand Tarbes,
- du Conseil général des Hautes Pyrénées



CUTP
CENTRE UNIVERSITAIRE
TARBES - PYRÉNÉES

Décembre 2011
janvier 2012
élaboration du pré
document et
réunions des
collèges du conseil
de site

Janvier 2012 le
document « projet
de site » est
adopté par
l'assemblée
générale du CUTP

CALENDRIER

Mars 2012 le
schéma local est
entériné par la
Région

Juin 2012 signature
du contrat de site
avec la Région